

## La collecte municipale des matières organiques

**LE BAC ROULANT BRUN EST-IL OBLIGATOIRE?** • Oui, il est obligatoire, car la nouvelle réglementation de la Municipalité va prévoir la collecte des matières organiques à compter du mois de mai 2019.

**POURQUOI UN BAC ROULANT BRUN ALORS QUE JE FAIS DÉJÀ MON PROPRE COMPOST À LA MAISON?** • La collecte des matières organiques est COMPLÉMENTAIRE! • Certains aliments ne peuvent être mis dans le compostage domestique, mais sont acceptés dans le bac roulant brun comme les résidus de viande et les os, les restes de poissons ou encore les papiers et cartons souillés (essuie-tout, papiers mouchoirs, boîtes de pizza, etc.). • Certains aliments, pour se décomposer entièrement, nécessitent une transformation plus radicale que ne le permet un composteur domestique (ex. coton de l'épi de maïs, pelures d'agrumes, os, etc.). Ainsi, la température élevée du centre de compostage permet d'accélérer le temps de décomposition des matières. Ce procédé permet d'accepter une plus grande variété de matières organiques dans la collecte.

**JE N'AI PAS LE TEMPS, C'EST TROP COMPLIQUÉ, ET C'EST DÉSAGRÉABLE.** • Bien que nous comprenions l'inconfort créé par le changement d'habitudes, votre participation est importante. • Laissez-vous le temps de vous habituer et commencez à trier les matières qui sont les plus faciles pour vous. • Vous serez surpris de la satisfaction personnelle que vous éprouverez à diminuer la quantité de déchets. Vous serez heureux de savoir que chaque poignée de matières organiques mises dans le bac brun sera valorisée en compost pour les agriculteurs, les plates-bandes et les potagers, au lieu d'être enfouie. Votre geste contribuera également à réduire les risques de dégradation de notre environnement.

## Que puis-je mettre dans mon bac de récupération des matières organiques?

Voici **3 règles simples** au sujet des matières habituellement acceptées dans les collectes municipales (merci à la Ville de Prévost pour les trucs!) :

- Ça se mange? (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- C'est en papier ou en carton? (souillé ou pour emballer, sinon ça va au recyclage)
- C'est un résidu de jardin? (sauf les branches)

Concrètement, voici les résidus alimentaires généralement acceptés :

- Les résidus de fruits et de légumes
- Les os, le gras, les carapaces et tous les résidus de viande, de poisson et de fruits de mer
- Les restes de plats et aliments périmés
- Le papier journal et le carton souillé

